

LA VIE À SAINT-DENIS

N°13 – Septembre 2025



Éditorial de Patrick MENON

Maire de Saint-Denis-Sur-Loire



Chères Dionysiennes, chers Dionysiens,

Notre été a débuté par une tornade « blanche », ont vu et ont dit certains !

De ce fait des arbres, plus que centenaires pour certains, ont souffert, par des branches et même des troncs cassés ! Cette situation météorologique risquant de se reproduire en raison des intensités imprévisibles et de plus en plus fortes des agents naturels climatiques, m'amène à vous recommander de procéder à l'élagage si vous êtes concernés dès que possible. Nous concernant, nous procéderons bientôt, à l'aide d'une nacelle adaptée, à la fin de l'élagage dans l'allée des Platanes pour éliminer les branches cassées et en suspend se situant entre 30 à 40 m de hauteur. Je vous recommande donc la plus grande prudence lors de vos promenades dans ce secteur.

Des travaux ont pu se faire pendant l'été :

Un démoussage de plusieurs bâtiments a été réalisé par une entreprise spécialisée. Il a concerné la toiture de la maison des associations, les corniches de la mairie et les façades de l'école. Le résultat est probant.

Quelques travaux d'entretien dans notre école et d'aménagement d'un placard dans la garderie ont été faits par nos agents. Dans notre cantine scolaire, le remplacement de la VMC et le passage en LEDS pour l'éclairage, par un électricien, ont été effectués pour le bien-être de tous et faire des économies.

Des remplacements de luminaires pour passage en LEDS à la maison des associations, à la mairie et dans le local bibliothèque scolaire ont été opérés par le même artisan.

À titre de test, une toilette sèche a été conçue par nos agents techniques et positionnée au milieu de notre espace jeux de la Martinière. Utilisons-la en cas de besoin certes ! et respectons-la. Un grand merci à nos employés.

Un banc a été installé sur le bord de la route, allant de la rue du Lierre à la rue du Bois, de plus en plus empruntée par les marcheurs et cyclistes. Je tiens à remercier en particulier Jean et Michèle MANDARD qui nous ont permis de le positionner sur leur terrain, faute de place à cet endroit.

La rentrée scolaire s'est déroulée dans de bonnes conditions. Les effectifs sont stables. Des inscriptions de dernière minute ont pu se faire et confortent les effectifs.

Nos associations reprennent aussi leurs activités. Leur programme est dans ce bulletin. Soyez nombreux à participer et faire vivre nos associations.

Enfin, un petit focus sur les incivilités. Nous trouvons très souvent des dépôts sauvages de toute nature, à différents endroits dans la commune. Cela devient insupportable de voir ce genre d'acte. Si vous voyez des véhicules en train de déposer des débris, merci de noter leur plaque d'immatriculation et de nous la communiquer. Nous avons déjà pu faire des contraventions grâce aux recherches de notre policière municipale et de nos agents techniques.

Bonne reprise à toutes et tous.



Coordonnées de la mairie :

19, rue de la Loire
41000 Saint-Denis-Sur-Loire
02 54 78 68 66
contact@saintdenissurloire.fr
www.saintdenissurloire.fr

Heures d'ouverture au public :

- Lundi de 16h00 à 18h00
- Jeudi de 09h00 à 12h00
- Vendredi de 16h00 à 18h00

Heures d'ouverture du standard téléphonique :

- Du lundi au vendredi
de 09h00 à 12h00
et de 14h00 à 17h00

Directeur de publication :

Patrick Menon
Édition et impression :
Mairie de Saint-Denis-sur-Loire.

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE



Transport

Depuis ce mois d'août, la ligne L27 d'Azalys et la ligne 16 de Rémi ont été mutualisées. Cette ligne est dorénavant désignée « ligne 16 ». Pour rappel, ce transport n'est pas réservé qu'aux scolaires mais ouvert à toute la population. Vous trouverez ci-dessous les emplacements des arrêts de bus à Saint-Denis-Sur-Loire.



À noter que, à la suite de ce changement, l'arrêt « Villeneuve » au hameau de Villeneuve est supprimé.

1- Les Mées

2- Le Bourg (RN 152) (Emmaüs, 2 arrêts selon le sens de circulation)

3- École

4- Pissevin

5- Médicis

6- Macé

(2 arrêts selon le sens de
circulation)



Les horaires sont consultables sur le site de Rémi

et sur le site internet de la commune, page « école/transports scolaires ».

Noël des aînés

Pour fêter la fin de l'année avec nos aînés âgés de 75 ans et plus, il est prévu de leur offrir un colis apporté à leur domicile ou un déjeuner à la Maison des Associations. Pour ce dernier, la date est fixée au vendredi 12 décembre. Nous reviendrons vers eux pour enregistrer leur choix avec un courrier mis dans leur boîte à lettres début novembre.

D'ici-là, portez-vous bien !



Avis de tempête !!!

Compte-tenu de l'évolution des évènements climatiques, nous risquons de subir de plus en plus souvent des forts coups de vent comme le 25 juin dernier. Il est donc important que chacun prenne conscience de la nécessité d'entretenir ses arbres sur sa propriété. C'est pourquoi nous avons jugé utile de faire quelques rappels.

Élaguer un arbre est-il obligatoire ?

Vous avez un arbre dans votre jardin, il pousse bien, déborde de branches. Vous vous demandez : élaguer un arbre est-il obligatoire ? Eh bien oui, dans bien des cas, l'élagage ne relève pas d'un simple souci esthétique ou de bon voisinage. C'est une obligation légale encadrée par le Code civil, et son non-respect peut entraîner des conséquences juridiques, financières... voire physiques en cas d'accident.

Si des branches dépassent chez le voisin ou sur la voie publique, vous êtes dans l'obligation de les couper. Et attention : votre voisin n'a pas le droit de le faire lui-même, sauf s'il s'agit de racines, ronces ou brindilles.

Selon l'article 671 du Code civil, les plantations doivent respecter des distances minimales avec les propriétés voisines :

- Plus de 2 mètres de hauteur : il faut planter à au moins 2 mètres de la limite séparative.
- Moins de 2 mètres de hauteur : la distance minimum est de 0,50 mètre.

Nouveau à Saint-Denis



Vous l'avez sûrement remarqué, l'abribus de la rue Médicis a été décoré par deux peintres Loir-et-Chériens.

Pour celles et ceux qui fréquentent l'espace Loisirs de la Martinière, vous l'avez peut-être déjà vu ou utilisé. Nos employés communaux ont fabriqué une toilette sèche et l'ont installée sous les arbres près du terrain de pétanque. Merci à eux pour ce remarquable travail et merci à vous de respecter ses lieux.



Incivilités !!!



Retour sur les événements de l'été :

Le festival Dionys'art 41 qui s'est déroulé le 3^{ème} week-end de juin a connu un nombre de visiteurs croissant malgré les fortes chaleurs. Pour rappel, les toiles réalisées lors de ce festival sont exposées jusqu'en octobre dans les rues de la commune.

L'Apéro Party du 21 juin, Place Eugène Leroux a réuni environ 150 dionysien-nes et amis, familles.

La Fête des écoles à Villerbon s'est déroulée vendredi 27 juin, dans la joie et la bonne humeur.

La matinée sportive en famille du 6 juillet sur l'Espace Loisirs de la Martinière a dû être annulée à cause des conditions météorologiques.



Le 21 juillet, la Ludomobile et l'équipe du CIAS ont eu le plaisir de faire jouer une vingtaine de personnes.

L'exposition photos de Jean-Philippe LACHOT et Lucien RION a reçu une soixantaine de visiteurs durant la première quinzaine d'août à la Salle de la Martinière.

Nos anciens du Bel-Âge ont gardé le rythme tout l'été en poursuivant les après-midi belote et tarot chaque jeudi à la Maison des Associations.

L'assemblée générale d'Apollos s'est déroulée le 9 septembre et a lancé la reprise des activités sportives les mardis et mercredis à la Salle de la Martinière.

Le Comité des fêtes a repris le vendredi 12 septembre avec les soirées tarot, les 2^{ème} et 4^{ème} vendredis de chaque mois, de 20h à 23h, à la Maison des Associations.

Dates à retenir d'ici à la fin de l'année :En septembre :

Le week-end du **20** et **21**, à l'occasion des **jours du patrimoine**, le château ouvre ses jardins, de 10 à 16h

et le **21**, l'église sera ouverte au public pour des visites guidées entre 15h30 et 17h00.

L'Association Bernard Lorjou tiendra son **assemblée générale** le samedi **27** Salle de la Martinière à 09h30.

En octobre :

La commune et le CIAS vous proposent du **Do In** à compter du **3** de 10h30 à 11h45, tous les 15 jours.

Apollos organise un atelier d'**aromathérapie** le samedi **4** de 14h à 16h à la Maison des Associations.

Le samedi **18**, l'Association des Parents d'Élève (APE) propose un après-midi **Halloween** à Villerbon.

Le dimanche **19**, le Comité des Fêtes organise sa **brocante**.

En novembre :

Le mardi **11**, **commémoration** organisée par la Municipalité.

Le samedi **22**, un concours de **belote** sera organisé par le Club du Bel-Âge.

Le jeudi **27**, le Club du Bel-Âge propose son **Repas de Noël**.

En décembre :

Le jeudi **4**, le Club du Bel-Âge organise une **journée festive** à la Roche-Posay.

La commune organise le vendredi **12**, le **Repas de Noël** des aînés.

Les Amis de la Musique organisent un **concert de Noël** le **12** à 19h30 au Carroir à La Chaussée-Saint-Victor.

En décembre, vente de **chocolat** avec Lona chocolat et **miel** avec les ruchers de la Cisse.

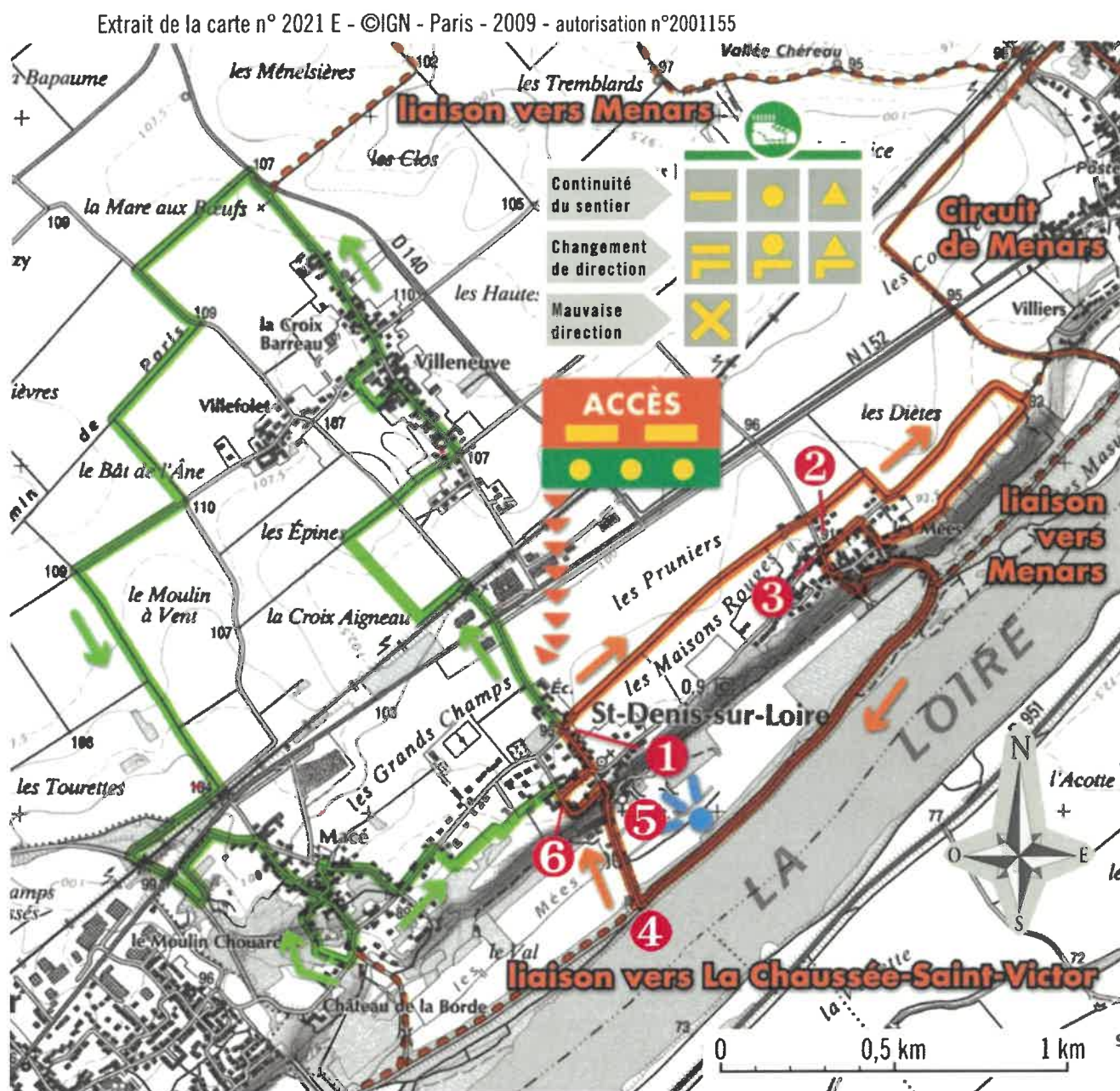
Un **atelier floral** sera proposé le samedi **20**, par Apollos.

Plus d'infos sur les associations et les événements à venir pour 2026 dans notre bulletin annuel !!!



Les circuits de Saint-Denis-sur-Loire

La commune de Saint-Denis-sur-Loire, avec le soutien d'Agglopolys et du Comité Départemental de Randonnée Pédestre, a créé il y a plus de 10 ans le « Circuit des Eaux ».



Celui-ci se décline en deux parcours qui explorent les sites les plus remarquables de la commune, preuves du passé de « Ville d'eau » de Saint-Denis-sur-Loire. La commune a décidé de rénover la signalétique spécifique tout au long des parcours pour informer les randonneurs car beaucoup étaient devenus illisibles. Le plan est consultable sur le site internet de la commune.

Le départ de ces deux circuits se situe au niveau de la Maison des Associations **1**. Prenez un peu de votre temps pour connaître un peu plus l'histoire de notre commune.

Nous vous encourageons à pratiquer ces deux circuits. Pour celles et ceux qui auraient des difficultés à les emprunter, nous avons voulu à chaque parution de *La Vie à Saint-Denis*, vous présenter chacune des plaques signalétiques dans l'ordre du circuit (voir au dos).

Le circuit artistique et un parcours de géocaching sont en place. Venez les découvrir !

6

SAINT-DENIS-SUR-LOIRE

Circuit des Eaux



LA MALOINIÈRE : DEMEURE DU PEINTRE BERNARD LORJOU

Bernard LORJOU (1908-1986)

Autodidacte, il cultive seul son art, souvent qualifié d'expressionniste, où se manifeste un grand lyrisme né de sa sensibilité d'écorché vif, de sa capacité de rêver en partant des choses banales, de son don inné de coloriste et de son talent de dessinateur hors du commun.

Il est célèbre pour ses tableaux monumentaux souvent inspirés des événements tragiques de l'actualité. Créateur complet, il est aussi sculpteur, graveur et céramiste. Sa compagne était le peintre Yvonne MOTTET.

L'école de Saint-Denis-sur-Loire porte aujourd'hui le nom de LORJOU. Le siège social de « l'association Bernard Lorjou », qui fait vivre l'œuvre et la mémoire du peintre, est domicilié dans le village.

LA MALOINIÈRE : HOUSE OF THE PAINTER BERNARD LORJOU

Bernard LORJOU (1908-1986)

Self-taught, he cultures his art alone, often called expressionist, in which appears a great lyricism coming from his hypersensitivity, his ability to dream of mundane things, his innate colorist gift and talent of designer out of the ordinary.

He is famous for his monumental paintings often inspired by the tragic events in the news. Comprehensive creator, he is also a sculptor, an engraver and a ceramist. His girlfriend was Yvonne MOTTET painter.

The school of Saint-Denis-sur-Loire has today been named LORJOU. The head office of the "Bernard LORJOU Association ", which makes the work and the memory of the painter live, is located in the village.